Titre du cours : Notions élémentaires sur la préparation aux situations

d'urgence

Responsable du cours: Gestion des urgences Alberta

<u>Clientèle cible</u>: Membres des organismes municipaux de services de sinistre

Employés municipaux

Personnel des services d'urgence Représentants municipaux élus Représentants de la santé

Organismes de services sociaux

Représentants des écoles et des conseils scolaires Représentants de l'industrie et des services publics

Organisations non gouvernementales Personnel de l'administration provinciale

Restrictions quant

aux participants: L'accès est possible par le biais des municipalités.

Description du cours : Ce cours vise à introduire les participants aux pratiques et aux

notions de gestion des urgences.

Objectifs du cours: Ce cours donne aux personnes qui travailleraient ensemble dans

une situation d'urgence l'occasion d'apprendre et de pratiquer ensemble. À la fin de ce cours, les participants seront en mesure

de comprendre:

• les rôles et les responsabilités des municipalités en préparation et en intervention lors d'une urgence ou un sinistre important,

• le cadre de gestion d'urgence et la législation de l'Alberta.

Cours préalables : Aucun.

Genre de formation : Une variété de méthodes pédagogiques est utilisée

(p. ex. :présentations de contenu, discussions en classe) pour atteindre les objectifs pédagogiques souhaités. De même, un exercice est inclus afin de donner aux apprenants une occasion de

pratiquer et de mettre en application leurs compétences et

connaissances.

Taille de la classe: Un minimum de 20 participants provenant d'un échantillon de

services et de disciplines est recommandé.

Centre de mesures et d'interventions d'urgence, Santé Canada Bureau des mesures d'urgence, de la planification et de la formation

Emplacement du cours: L'emplacement est déterminé par la municipalité qui organise le cours.

<u>Disponibilité du cours</u>: Les municipalités qui veulent organiser un cours peuvent

engager à contrat un formateur qui est en mesure d'offrir le cours

selon les normes de la Gestion des mesures d'urgence de

l'Alberta.

Frais: Les municipalités dont la population est de moins de 20 000

habitants sont admissibles à une subvention de formation pour défrayer les coûts du cours. Les cours sont offerts sur une base

régionale.

Point d'accès: Gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, Programmes de

formation

Téléphone: (780) 422-9000

Autres observations: